

Réunion du 26 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 75

Nombre de votants : 83

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-six juin à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Gilles LÉVÊQUE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à M. Gérard DUCOS), Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Hervé LAFITTE), Alice BENAVENTE, Idelette DEMAISON (pouvoir à M. Daniel PÉDEPRAT), Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Laurent CHERITI, Laurent COUBLUCQ, Bernard GOBERT, Jean-Pierre FAYET (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marc DESPLAT, Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jérôme TOULOUSE, Guy ROMAIN, Francis GRINET (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

## RAPPORT N° 20 : CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE PONCTUELLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE POUR L'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

**Rapporteur : M. Christian LÉCHIT**

Les sujétions inhérentes à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme supposent que soient garantis la continuité du service et le respect des délais réglementaires.

Pour satisfaire à l'important volume d'actes à instruire et compte tenu de l'insuffisance des effectifs actuellement affectés à cette tâche, le Président propose de confier au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme de l'Agence Publique de Gestion locale (APGL) une mission d'assistance technique et administrative complémentaire pour l'instruction d'actes d'urbanisme à compter du 1er mai 2023 et jusqu'au 30 septembre 2023.

Suivant la conjoncture, cette mission sera réévaluée si l'activité venait à se stabiliser où évoluera par avenant si l'activité poursuit son évolution.

Cette assistance s'effectuera essentiellement depuis les locaux de l'APGL, par l'intervention, à raison de deux jours par semaine courante, et un présentiel de 2 jours par mois au sein des locaux de la communauté de communes de Lacq-Orthez, d'un agent de son service d'urbanisme pour accomplir tout acte d'instruction qui lui sera confié par le responsable du service de la communauté de communes. L'intervention de l'agent portera sur un nombre d'actes à traiter et un secteur du territoire communautaire prédéterminés.

La mise en œuvre de ce service suppose la conclusion d'une convention avec l'APGL.

Le coût de la mission d'assistance est réparti ainsi sur la période concernée :

- au titre du 2ème trimestre, la somme appelée sera au plus de 5 092 €,
- au titre du 3ème trimestre, la somme appelée sera au plus de 6 110 €,
- suivant l'évolution de l'activité un avenant sera notifié et augmenté de 8 jours pour le mois d'octobre 2023, la somme appelée sera au plus de 2 037 €.

Considérant que la communauté de communes peut disposer du Service intercommunal Territoires et Urbanisme de l'APGL, en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence, pour une assistance technique et administrative relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de faire appel** au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme de l'APGL pour la mise à disposition auprès de la communauté de communes d'un agent, à raison de deux jours par semaine courante durant la période allant du 1er mai 2023 jusqu'au 30 septembre 2023, pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme. Cette assistance suppose la mise en commun du logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme dont dispose la communauté ;
- **d'autoriser** son Président à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition de ce service conformément au projet annexé à la présente délibération ;
- **de préciser** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



**Patrice LAURENT**

